

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE mention Sociologie

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE N°2024-474

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Psychologie

pour la **validation des semestres 1 et 2** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Anne Lafay	MCF
Vice-présidente ➤ Morgane Métral	MCF
Membres ➤ Jean-Baptiste Eichenlaub ➤ Thierry Atzeni ➤ Arnaud Carré	PR MCF MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22/11/2024
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ

Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE mention Psychologie

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE N°2024-475

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Psychologie

pour la **validation des semestres 3 et 4 ainsi que le diplôme intermédiaire du DEUG** est fixée
comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président	
➤ Julien Barra	MCF
Vice-présidente	
➤ Boris New	PR
Membres	
➤ Marine Beaudoin	MCF
➤ Carole Berger	MCF
➤ Thierry Atzeni	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22/11/2024
Le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ

Laurent RIFART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE DE PSYCHOLOGIE

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2024-476

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Psychologie

pour la **validation des semestres 5 et 6 ainsi que du diplôme de Licence** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Présidente ➤ Morgane METRAL	MCF
Vice-président ➤ Jean-Baptiste EICHENLAUB	MCF
Membres ➤ Nathalie FOURNET ➤ Kevin VEZIRIAN ➤ Marine PAUCSIK	MCF, HDR MCF MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 25 novembre 2024

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ

Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DU MASTER mention Psychologie

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2024-477

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours : Enfant et adolescent ; Neuropsychologie ; Prévention ; Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents

pour la **validation des semestres 7 et 8 et du diplôme intermédiaire de Maîtrise** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Aurélie Gauchet	Pr
Vice-président ➤ Boris New	Pr
Membres ➤ Carol Berger	MCF
➤ Annique Smeding	Pr
➤ Nathalie Fournet	MCF
➤ Thierry Bollon	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 25/11/2024
P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

**COMPOSITION DE JURY DU MASTER de PSYCHOLOGIE
parcours NEUROPSYCHOLOGIE**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2024-478

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours : Neuropsychologie

pour la **validation des semestres 9 et 10** / du diplôme du master Psychologie parcours Neuropsychologie est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président	
➤ Nathalie FOURNET	MCF
Membres	
➤ Julien BARRA	MCF
➤ Michel GUERRAZ	PR

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 25/11/2024

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ



Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DU MASTER mention Psychologie

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2024-479

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours : Enfant adolescent

pour la **validation des semestres 9 et 10** et du diplôme de Master est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Présidente ➤ Carole Berger	MCF
Vice-présidente ➤ Anne Denis	Pr
Membres ➤ Anne Lafay ➤ Marine Fiorentono	MCF PAST

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 25 novembre 2024

Le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ

Laurent RIBART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DU MASTER *mention PSYCHOLOGIE*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE N°2024-480

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours type : Prévention

pour la **validation des semestres 9 et 10 et du diplôme du Master** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Annique Smeding	PR
Membres ➤ Aurélie Gauchet	PR
➤ Arnaud Carré	MCF
➤ Thierry Atzeni	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, 25 novembre 2024

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ

Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY MASTER *mention* PSYCHOLOGIE

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2024-481

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER Mention : Psychologie**
Parcours : Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents

pour la **validation des semestres 9 et 10** et du diplôme de master **Psychologie ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président	
➤ Bollon Thierry	MCF
Vice-présidente	
➤ Pellissier Sonia	MCF
Membres	
➤ Hot Pascal	PR
➤ New Boris	PR
➤ Métral Morgane	MCF
➤ Atzeni Thierry	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Fait à Chambéry, le 25/11/2024
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens